

Mot de Régis Petit
Maire de Valserhône

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Données sanitaires

Commune de Valserhône
Coronavirus - Covid 19

Lettre d'informations citoyens de Valserhône
Publiée le 31/03/2020

Mes chers concitoyens

Merci !

Merci à tous d'avoir répondu aux appels de la semaine dernière à rester chez vous. Je sais combien tout cela est difficile, surtout pour les plus isolés et vulnérables d'entre nous. Je sais également l'angoisse immense et les difficultés pour les entreprises, les commerçants, les producteurs, les salariés.

Mais je vous demande de croire que toutes les décisions prises, aussi impactantes soient-elles, le sont dans l'intérêt sanitaire général. Nous ne pouvons transiger pour l'instant.

Je veux cette semaine saluer toutes celles et ceux qui n'ont d'autre choix que d'être sur le terrain. Evidemment les soignants, à l'hôpital ou à domicile, respect et remerciements.

Et vous toutes et tous, agents du secteur public et privé qui alimentez, cuisinez, mettez en rayon, encaissez, assurez la sécurité et la sûreté, écoutez, livrez, collectez, entretenez, réparez, conduisez etc etc ... vous tous qui nous permettez juste ... de vivre !
Merci à vous qui continuez par vos initiatives solidaires, culturelles, musicales, sportives pour rendre le quotidien des confinés plus agréable.

Ne baissons pas la garde !

Restons citoyens et restons confinés.

Merci à tous !

Régis Petit

RAPPEL : Les données sanitaires relèvent du Préfet de l'Ain et de l'Agence Régionale de Santé. La commune de Valserhône n'est pas en mesure de diffuser ces informations.

Mesures médicales locales

CPTS Valserhône

du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00
et 14h00 à 18h00

le Samedi matin
de 9h00 à 14h00

09 72 34 61 08

APPEL AUX DONS DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DE VALSERHONE (CPTS)

La CPTS Valserhône lance
un appel aux dons
de fourniture de protection :

Masques FFP2
Blouses jetables
Sur-chaussures jetables
Gants jetables



Réception des dons :

à partir de mercredi 25 mars

Lieu de remise des dons :

Centre Jean Marinot - Bellegarde - Valserhône

Quand :

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le samedi matin de 9h00 à 14h00

Qu'est ce que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ?

Les CPTS sont un mode d'organisation qui permet aux professionnels de santé de se regrouper sur un même territoire, autour d'un projet médical et médico-social commun.

Peuvent s'y rassembler tous les acteurs :

- o qui assurent des soins de premiers et seconds recours : médecins généralistes // infirmières - infirmiers // pharmaciennes - pharmaciens // kinésithérapeutes // sages-femmes, exerçant seuls, en cabinet de groupe, en MSP ou en équipes de soins primaires

- o des établissements hospitaliers (publics et privés) ;

- o du secteur médico-social et social (EHPAD...)

Le but : faciliter le parcours de soin des patients, tout en contribuant à améliorer les conditions d'exercice des praticiens.

L'équipe CPTS de Valserhône : médecins généralistes // infirmières - infirmiers // pharmaciennes - pharmaciens // kinésithérapeutes // sages-femmes

La CPTS de Valserhône s'organise en partenariat avec la Commune de Valserhône.

PLATEFORME TELEPHONIQUE ET CENTRE DE CONSULTATION COVID-19 DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE VALSERHONE (CPTS)

Toux ?
Fièvre ?
Mal de tête ?
Courbatures ?



Si vous ressentez ces symptômes,
vous pouvez appeler la plateforme
dédiée au COVID-19 de Valserhône au

09 72 34 61 08

des professionnels de santé
vous répondent et vous orientent
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
et le samedi matin de 9h00 à 14h00

**Suite à l'entretien, vous serez orientés pour
une consultation auprès de votre médecin
traitant ou, sur rendez-vous,
vers le centre de consultation
Covid-19 de Valserhône**

La CPTS Valserhône s'organise en partenariat avec la Commune de Valserhône.

L'équipe CPTS Valserhône : médecins généralistes // infirmières - infirmiers // pharmaciennes - pharmaciens // kinésithérapeutes // sages-femmes

Qu'est ce que la CPTS Valserhône ?

Les CPTS sont un mode d'organisation qui permet aux professionnels de santé de se regrouper sur un même territoire, autour d'un projet médical et médico-social commun. Peuvent s'y rassembler tous les acteurs :

- o qui assurent des soins de premiers et seconds recours (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, pharmaciens... exerçant seuls, en cabinet de groupe, en MSP ou en équipes de soins primaires ;
- o des établissements hospitaliers (publics et privés) ;
- o du secteur médico-social et social (EHPAD...)

Le but : faciliter le parcours de soin des patients, tout en contribuant à améliorer les conditions d'exercice des praticiens.

La CPTS Valserhône
s'organise en
partenariat avec la
Commune de
Valserhône

Organisation des services municipaux



Service Etat civil

04 50 56 60 60



Solidarité et logement

CCAS : 04 50 56 60 72



Transports en commun MobiVals

Infos : www.mobivals.fr



Permanences téléphoniques municipales :

Du lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

>> Accueil général : 04 50 56 60 60

>> Service Education : 06 14 65 97 36

>> Centre technique municipal : 04 82 53 94 74

>> Service social - CCAS : 04 50 56 60 72

>> Vie associative : 04 50 56 05 92

>> Service urbanisme : 04 50 56 60 64

>> **Police intercommunale : 04 50 56 60 77 - du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 9h à 17h**

Contact mail : mairie@valserhone.fr

Informations : www.valserhone.fr et page Facebook

- Les permanences téléphoniques sont assurées.
- Cartes nationales d'identité / passeports : les rendez-vous et remises sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- Les mariages sont reportés
- Les formalités liées à un décès sont assurées selon les règles de droit commun.

- Permanence téléphonique gérer les questions sur la domiciliation, les dossiers d'aides, ou sur les démarches d'accès aux droits.
- Poursuite du travail partenarial avec les acteurs de terrain.
- Poursuite des contacts avec les bénéficiaires du RSA.
- Les associations caritatives poursuivent leurs actions notamment de distribution alimentaire :
 - Les restos du Cœur : 04 50 48 64 85
 - Croix rouge : 04 50 56 08 92
 - Secours Populaire : 04 50 56 65 95

Le réseau est GRATUIT

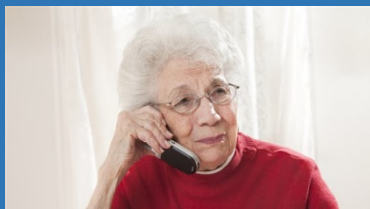
- ligne A «Châtillon-en-Michaille / Pierre Blanche – Arlod Rhône» et ligne B «Vouvray – Centre Ville» fonctionnent aux horaires samedi,
- **Ajout d'un service sur la ligne A à 6h15;**
- Transport à la demande & TAD ACCESS sont limités aux déplacements médicaux et alimentaires.
- Lignes scolaires urbaines supprimées.

Accueil des enfants personnels indispensables



Services pour les aînés de Valserhône

Ensemble par téléphone CCAS : 04 50 56 60 72



Maison de quartier 04 50 48 41 34



Urbanisme

04 50 56 60 64



>> Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, de 0 à 5 ans non scolarisés.
Contact : Multi-accueil « 1000 pattes »
Directrice - Elisabeth Droy - 04 50 56 04 88 - edroy@valserhone.fr

>> Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, et de l'aide sociale à l'enfance, scolarisés à Valserhône.

Contact : Directeur école Marius Pinard
Matthieu GONON 06 60 90 98 46 - ce.0011224a@ac-lyon.fr

>> « Ensemble par téléphone » 04 50 56 60 72 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

>> L'accompagnement des personnes âgées s'organise avec tous les acteurs de terrain et notamment le CLIC du Pays Bellegardien.

>> Une centaine de personnes âgées sont appelées régulièrement par les agents du CCAS : évaluation de la situation des personnes.

>> Information à destination des aînés sur les démarchages abusifs à domicile et par téléphone.

>> Le service de portage de repas pour les personnes âgées dépendantes à domicile est maintenu, Renseignements CCAS.

Vie de Quartier - jeunes 11-17 ans

- Activités, défis, jeux par Instagram
- Relais et explications des infos officielles.
- Contact avec les jeunes par SMS ou téléphone. 140 jeunes contactés depuis le confinement.
- Contact avec les collègues, lycée, mission locale, CIO, AS de secteurs, associations caritatives, pour accompagner les jeunes ou les familles.

Permanence téléphonique

Posez vos questions par mail : maison.urbanisme@ccpb01.fr

Permis de construire - déclaration préalable - permis d'aménager - permis de démolir - autorisation de travaux - certificat d'urbanisme - déclaration d'intention d'aliéner - autorisation préalable (enseignes) : dossier nouveau ou pièces complémentaires à envoyer par courrier à : Mairie de Valserhône - Service urbanisme - 34 rue de la République- Bellegarde - 01200 Valserhône

INFOS

Communauté de Communes du Pays Bellegardien



Les missions de Police Intercommunale

04 50 56 60 77



- Contrôles des attestations sur le domaine public
- Actions de proximité auprès des commerçants
- Patrouilles et contrôle en collaboration avec la Gendarmerie
- Veille téléphonique
- Veille des appels relatifs aux démarchages abusifs
- Contrôle des infractions diverses (brûlage, dépôts sauvages de déchets etc ...)



ATTENTION ALERTE AUX ARNAQUES ET DEMARCHAGES ABUSIFS

La mairie de Valserhône ne missionne aucun agent pour aller au domicile des administrés, notamment des personnes âgées.
N'ouvrez à personne, même si l'individu est muni d'un papier à en-tête mairie.

Le CCAS de la mairie de Valserhône a mis en place un numéro de veille gratuit pour les personnes âgées et vulnérables.

Les personnes sont contactées par téléphone uniquement si elles ont fait la démarche d'appeler le CCAS pour demander à être contactées. Ces personnes connaissent les noms des agents susceptibles de les appeler par téléphone.

- N'OUVREZ PAS AUX INCONNUS QUELS QU'ILS SOIENT**
- VOUS N'AVEZ A DONNER D'ARGENT A PERSONNE**
- PERSONNE NE PEUT SE RECLAMER DE LA MAIRIE DE VALSERHÔNE POUR DEMANDER QUOI QUE CE SOIT**
- Si vous êtes démarchés à votre domicile par des inconnus, veuillez prévenir immédiatement la**

**Police Municipale
au 04 50 56 60 77**

Les missions de Gendarmerie Nationale



La plateforme « écoute et accueil » de la brigade numérique (BNUM) est un service offert aux concitoyens confinés à domicile.

Les sollicitations des usagers sont prises en compte en temps réel H24 et 7j/7.

Cette unité peut utilement filtrer / réorienter les sollicitations les plus urgentes vers le centre opérationnel du groupement de gendarmerie départementale de l'Ain.

Consultez le site :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique>

Gestion des déchets

04 82 53 94 74



Les chambres consulaires de l'Ain accompagnent les chefs d'entreprises, commerçants, artisans et agriculteurs dans les démarches à effectuer.

Chambre de Commerce et d'Industrie

- ❑ Mail : conjoncture@ain.cci.fr
- ❑ Téléphone : 04 74 32 13 00 du lundi au vendredi 8h30/12h et 13h30/17h
- ❑ www.ain.cci.fr

Chambre de métiers

- ❑ Téléphone : 04 74 47 49 00 lundi au vendredi 9h/17h
- ❑ www.cma-ain.fr

Chambre d'agriculture

- ❑ Mail : accueil@ain.chambagri.fr
- ❑ Téléphone : 04 74 45 56 61
- ❑ <https://extranet-ain.chambres-agriculture.fr/>

Ministère de l'économie :

- ❑ www.economie.gouv.fr
- ❑ www.impots.gouv.fr

- ❑ Les collectes en porte à porte de déchets ménagers et recyclés sont maintenues. Continuez à bien trier vos déchets.
- ❑ Attention : Pour des raisons sanitaires et afin de protéger les agents de collecte, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. En tout état de cause les mouchoirs, masques et gants usagés ne doivent pas être jetés dans la poubelle des déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques) aussi appelée poubelle « jaune ».
- ❑ Les points d'apport volontaires pour le verre sont à votre disposition, vous pouvez déposer vos déchets en verre en allant faire vos courses. Ils sont régulièrement vidés.
- ❑ Déchèteries fermées
- ❑ Les encombrants issus des rangements et tris et les végétaux issus des grands entretiens extérieurs « spécial confinement », doivent être stockés à votre domicile pendant toute la durée de fermeture des déchèteries.
- ❑ Les agents de collecte travaillent pour maintenir la salubrité publique, merci de faire tous les efforts pour leur faciliter la tâche.

Prochaine édition semaine du 6 au 10 avril